

# FEDECHOSES

POUR LE FEDERALISME

**1988 / 3**

**61**

**EDITORIAL**

Fédéchose - \*F061\*



## **DE LA DEMOCRATIE !**

Les nombreuses élections que la France connaît laissent à penser que ce pays est un foyer ardent de démocratie !

S'il est vrai que les citoyens peuvent exprimer librement leur choix à tous les échelons institutionnels, force est de constater qu'une fois passée l'élection, aucun contrôle populaire ne s'exerce plus sur l'élu.

C'est ainsi que la pratique de l'exercice du pouvoir nous interroge, surtout dans la perspective de l'Union Européenne.

### Une Constitution contestable

La Constitution de 1958 a beaucoup aiguisé le débat et l'histoire nous rappelle qu'elle fut hier condamnée par ceux-là même qui aujourd'hui exercent le pouvoir.

La forme démocratique de cet acte solennel adopté par le peuple français en des temps troublés, où l'émotion et l'instinct sécuritaire emportèrent son adhésion, est encore plus contestable depuis la réforme de 1962 qui a permis l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Au regard de la pratique, il est indéniable que le Président de la République française est un monarque absolu qui exerce le pouvoir exécutif sans partage. Et, quand bien même la volonté de l'actuel titulaire de cette fonction suprême va dans le sens d'un meilleur équilibre institutionnel, la réalité constitutionnelle demeure et, à tout moment, la main du "Maître" peut gommer la représentation démocratique du peuple en dissolvant l'Assemblée Nationale.

Aucun monarque constitutionnel n'a de telle prérogatives, ni au Royaume-Uni, ni en Espagne, ni au Danemark, ni en Belgique, ni aux Pays-Bas, ni au Luxembourg.

Plus loin de nous, le Président des Etats-Unis d'Amérique, que l'on présente comme un personnage puissant, ne dispose pas de tous les pouvoirs du Chef de l'Etat français. A tout moment, il doit composer avec un Parlement, sur lequel il n'a aucune prise et notamment pas le pouvoir de dissolution, ainsi qu'avec le contre pouvoir réel des Etats fédérés.

### Un Parlement fragile et clientéliste

Quand on constate que le Parlement français doit en priorité débattre des projets de lois du gouvernement et ensuite seulement de ses propres propositions, on mesure le peu de cas qui est fait de la démocratie.

Le mode d'élection des députés et des sénateurs pose aussi le problème de leur représentativité et de leur efficacité.

Il faut déplorer que les députés soient davantage les assistants sociaux de leur circonscription que des législateurs, ce qui altère le travail parlementaire.

Quant aux sénateurs, ils ne représentent plus le véritable paysage territorial de la France. Leur représentativité n'est plus adaptée à un pays devenu urbain, ni à une dynamique dépassant largement les frontières de l'hexagone.

Le clientélisme du parlementaire ne favorise pas la hauteur de vue utile à bien préparer l'avenir. La circonscription ne doit pas confiner le

parlementaire mais lui offrir une meilleure approche des réalités sociale, politique, culturelle et éducative afin de les projeter dans la conjugaison des autres, déterminant ainsi les besoins que la loi adaptera à l'intérêt général et à l'environnement international.

#### Rendre le pouvoir au Parlement et aux électeurs

Dans cet esprit, le dialogue doit être continu avec les citoyens et les collectivités territoriales qui doivent, à tout instant, avoir la faculté d'interpeller leurs parlementaires, contrôler leur travail, connaître leurs orientations.

Le référendum d'initiative populaire devrait permettre cette interpellation et ce contrôle.

L'élection des députés au scrutin proportionnel intégral, dans le cadre de l'arrondissement, introduirait plus de justice dans la représentation des citoyens et donnerait à l'élu le recul nécessaire pour bien légiférer.

La suppression du droit de dissolution serait encore un moyen de ne pas peser sur le travail parlementaire et de rendre à l'Assemblée Nationale tout le pouvoir législatif. En contrepartie, les députés n'auraient pas le droit de renverser le gouvernement qui ne dépendrait que du Président de la République. Ainsi, nous connaîtrions une véritable séparation des pouvoirs législatif et exécutif.

Une révision sérieuse de la Constitution s'impose, d'autant que la nécessité de l'Union Européenne qui, dans un premier temps, reposera sur les Etats nationaux actuels, s'acheminera, au fil du temps, vers une Europe des régions.

Une révision de la Constitution doit tout à la fois renforcer la démocratie et préparer la transformation de la société à l'approche du XXIe siècle.

Vouloir l'Union Européenne c'est vouloir aussi une réforme profonde des institutions et circonscriptions de la France, dotant les citoyens français de responsabilités plus grandes et de pouvoirs plus conformes à la démocratie.

Alain REGUILLON  
Président du Comité pour  
l'Union Européenne



HENRI FRENAY  
Hommage au fédéralisme de la Résistance

## SOMMAIRE

Edito : de la démocratie ! .....	p. 1
Les intergroupes fédéralistes .....	p. 3
Pour un référendum européen .....	p. 4
Henri FRENAY et le fédéralisme européen dans la Résistance .....	p. 6
Le scandale de la représentation française ou P.E. .....	p. 10
Kanak'oui .....	p. 12

## FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME PRESSE FEDERALISTE 26, rue Sala - 69002 LYON

Directeur de la publication J.L. PREVEL

Imprimerie BRESSAUD  
93, Cours Lafayette - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256



## P. E.

### LA MOTION APPROUVEE PAR LE PARLEMENT

#### CONSULTATION POPULAIRE POUR L'UNION POLITIQUE DE L'EUROPE ET LES POUVOIRS CONSTITUANTS DU PARLEMENT EUROPEEN

Le Parlement européen,

- rappelant le Projet de Traité instituant l'Union européenne;

- rappelant la demande, adressée au Conseil européen, de confier au Parlement européen le pouvoir de rédiger un projet d'Union, afin qu'il soit soumis directement aux ratifications nationales;

A. considérant que la réalisation de l'Union aura des conséquences importantes pour tous les citoyens européens;

B. considérant que cette union ne pourra être réalisée qu'à travers une large mobilisation de l'opinion publique;

1. lance un appel solennel aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, en leur demandant de promouvoir la convocation d'une consultation populaire sur l'Union et sur les pouvoirs du Parlement européen;

2. demande notamment à la présidence allemande d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil européen de Hanovre et à la Présidence grèque d'entamer les procédures nécessaires;

3. demande au gouvernement espagnol d'annoncer dès maintenant un sommet extraordinaire en janvier 1989, en vue de définir les pouvoirs qui devront être confiés au Parlement européen et de convoquer la consultation populaire en même temps que les élections européennes;

4. demande aux Parlements nationaux de donner leur soutien à ces exigences démocratiques;

5. charge son président d'envoyer cette déclaration aux gouvernements et aux Parlements nationaux.

Cette motion a été signé par 269 Députés: 51 du groupe socialiste, 99 du groupe PPE, 26 du groupe des démocrates européens, 41 du groupe communiste, 22 du groupe libéral, 6 du groupe RDE, 12 du groupe arc-en-ciel, 6 du groupe des droites européennes et 11 non inscrits. Tous les groupes politiques sont donc représentés au sein des signataires.

### RESOLUTION SUR LES ETATS GENERAUX\*

Le Parlement européen:

A. Vue la résolution adoptée le 10 février 1988 par la Commission Affaires Etrangères de la Camera dei Deputati, soutenue par 200 parlementaires européens, demandant que:

- soit adopté, en 1989, un Traité d'Union européenne sur proposition du Parlement européen, dûment mandaté à cet effet lors de son renouvellement en juin 1989;

- soient convoqués, en juillet 1989, les "Etats Généraux Européens" des parlementaires des douze pays membres et du Parlement européen afin d'élire, en Assemblée commune, les Présidents du Conseil européen et de la Commission.

B. Prenant acte de la déclaration positive à cet égard du Président de la Commission:

1. déclare approuver et assumer cette résolution et ses buts;

2. s'adresse solennellement aux Parlements des autres pays pour qu'ils abordent immédiatement le passage à l'Union politique Européenne selon l'esprit, la méthode et le calendrier définis par cette résolution;

3. demande à la Commission et au Conseil de mettre tout en œuvre pour que le Conseil européen de Hanovre soit en mesure d'entériner les objectifs de cette déclaration;

4. considère que l'Acte Unique, qui ouvre le marché et doit créer l'espace économique, monétaire, social et solidaire européen, ne peut trouver pleinement son sens en l'absence d'une Union politique et institutionnelle;

5. demande à son Président de remettre cette déclaration aux Présidents des Assemblées et Sénats des pays membres, de la Commission et du Conseil, et, personnellement, aux membres du Conseil Européen.

\* Cette résolution a été approuvée par la majorité absolue des députés du PE selon l'art. 65 du règlement.



---

# LE PARLEMENT EUROPEEN APPROUVE UNE RESOLUTION SUR LE REFERENDUM EUROPEEN

La résolution suivante sur les *modalités d'une consultation des citoyens européens sur l'Union politique européenne* a été approuvée le 17 juin 1988 en séance plénière:

Le Parlement européen,

- vue la proposition de résolution de M. Roelants du Vivier sur le projet d'Union européenne et une procédure de référendum d'initiative populaire au niveau européen,

- vu le rapport de sa Commission Institutionnelle et l'avis de sa Commission de la jeunesse, de la culture, de l'éducation, de l'information et des sports,

A. considérant que le passage à l'Union politique européenne, sur la voie de laquelle l'Acte unique européen ne constitue qu'une étape limitée, requiert absolument la mobilisation des citoyens européens, qui doivent être directement associés au projet de construction européenne, étant donné que :

a) la participation des citoyens à ce processus donnera à l'Union politique toute sa dimension démocratique, et que

b) la transformation de la Communauté en une Union politique aura des répercussions directes importantes pour la vie de tous les citoyens européens,

B. considérant qu'un taux de participation élevé des citoyens à la vie politique constitue l'essence même de la démocratie ; considérant que cette participation se concrétise périodiquement par la désignation de représentants élus sur la base de propositions alternatives présentées par des partis politiques, mais également, dans des circonstances spéciales, par la façon dont les citoyens réagissent lors des consultations auxquelles ils sont conviés et qui portent sur des problèmes législatifs ou sur des décisions d'une importance particulière,

C. considérant que les modalités et l'organisation pratique de telles consultations diffèrent d'un pays à l'autre, et notamment entre les Etats membres de la Communauté européenne ; cela va des pays qui ignorent une telle procédure jusqu'à ceux qui la réglementent par voie constitutionnelle ou par des lois ordinaires, sans compter que ces derniers pays recourent dans des proportions très différentes à de telles consultations,

D. considérant que des Etats qui n'étaient pas habitués à procéder à de telles consultations en ont organisées à propos de leurs relations avec la Communauté,

E. considérant que la construction politique et institutionnelle européenne constitue la tâche la plus urgente du Parlement européen, conformément à la volonté de ses électeurs,

F. considérant que l'opinion publique de la Communauté est manifestement favorable, selon tous les sondages, à ce que le prochain Parlement dispose de pouvoirs suffisants pour assumer efficacement ses fonctions,

G. considérant par ailleurs que la population européenne vote d'une façon régulière et responsable pour élire ses représentants au Parlement européen et qu'elle constitue dès lors un électoral homogène, dont la position sur le problème de la répartition des pouvoirs dans la Communauté présente une importance capitale,

H. considérant que la manifestation de la volonté populaire en faveur de l'Union politique constituera un puissant stimulant pour le Conseil européen, pour que ce dernier se décide à confier au futur Parlement, qui sera élu en 1989, la mission d'élaborer les réformes institutionnelles indispensables à la construction de cette Union politique,

I. considérant que dans certains Etats membres, des dispositions constitutionnelles ou légales interdisent que des consultations soient organisées en même temps que des élections ou pendant une période proche de ces dernières,

K. considérant qu'en l'absence de dispositions ou d'une législation nationale spécifique, il serait toujours utile et opportun de prévoir une stratégie parallèle pour permettre à la volonté populaire de s'exprimer en faveur de l'union politique ; dès lors, il conviendrait d'élaborer des modalités alternatives ou accessoires qui permettraient d'exprimer ou de juger cette volonté,

1. estime que tout moyen de participation ou de consultation populaire sur l'opportunité de réaliser l'Union politique donnerait des indications utiles sur la position de l'opinion publique sur cette question ;

2. fait observer que la réglementation relative aux consultations populaires varie considérablement dans les dispositions législatives et dans la pratique entre les différents Etats membres, certains l'ignorant même totalement, mais que l'absence de dispositions n'équivaut pas à une interdiction ;

3. souligne que ces consultations d'orientation fournitiraient une importante valeur indicative sur l'Union politique, sur la mission du Parlement pour la réaliser et permettraient aux instances intéressées de connaître la volonté des citoyens européens sur un choix politique fondamental ;

4. espère que le Parlement, qui sera élu en 1989, pourra mener à bonne fin le mandat qui consiste à élaborer le projet de constitution de l'Union politique européenne ;

5. estime que le projet d'Union politique en cours d'élaboration devra être soumis ultérieurement à la ratification des Etats membres, dans les formes prévues par leurs dispositions constitutionnelles respectives ;

6. souhaite que les initiatives prises dans certains Etats membres en vue d'organiser des consultations populaires en la matière et notamment sur l'octroi d'un mandat constituant au Parlement européen puissent être étendues à d'autres Etats ;

7. fait observer que dans les cas où de telles consultations nationales ne peuvent pas être organisées, une stratégie parallèle peut être proposée, à titre de formule alternative éventuelle, prévoyant notamment la référence explicite à l'objectif institutionnel dans les

programmes des partis qui participeront aux prochaines élections européennes, ou l'organisation d'un sondage à l'échelle communautaire, ou de plusieurs sondages simultanément dans les Etats membres, pour pouvoir dégager la volonté populaire européenne dans ce domaine ;

8. estime par ailleurs que dans les pays où il n'est pas prévu d'organiser des consultations sur l'Union politique européenne, il convient d'envisager d'autres modes de participation des citoyens européens, notamment avec le concours des organisations européennes ;

9. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux Présidents des Parlements des Etats membres.

## *Le Débat Fédéraliste*

Cahiers Trimestriels  
pour les Fédéralistes  
en Europe et dans le Monde

Abonnement d'un an: 12 ECU  
Abonnement de soutien: 25 ECU

Les frais de souscription annuels (en ECU ou l'équivalent en monnaie nationale) sont à régler soit par chèque international soit par virement à l'ordre de: Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes, c/c n. 9660, Istituto Bancario San Paolo di Torino, Filiale di Pavia, Corso Cavour, 13 - 27100 Pavia (I).

Directeur responsable: Mario Albertini  
Comité d'édition: Caterina Chizzola, Monica Frassoni, Pascal Herroelen, Lars Erik Nordgaard, Guido Montani, John Pinder

Editing: Rue de Trèves 66 - 1040 Bruxelles (B)  
Via Porta Pertusi 6 - 27100 Pavia (I)

### Avis aux collaborateurs et aux lecteurs

Tous les militants fédéralistes peuvent contribuer au Débat Fédéraliste. Mais, afin de limiter les frais, on recommande d'envoyer des articles qui ne dépassent pas trois pages dactylographiées. Les articles écrits en allemand, en italien, en espagnol et en néerlandais seront traduits en anglais ou en français aux soins et aux frais de l'éditeur.

Les articles en allemand, en espagnol et en néerlandais devront être adressés au responsable de la traduction: André Quirynen, Bd. Robert Schuman 65 - L 8340 OLM (Luxembourg).

LE DEBAT FEDERALISTE est publié sous les auspices de l'Institut Altiero Spinelli d'Etudes Fédéralistes

# VIENT DE PARAÎTRE

## The Federalist Debate

Quarterly Papers  
for Federalists  
in Europe and the World

### CONTENTS - SOMMAIRE

- *The UEF's Struggle for the Constituent Mandate* - by Francesco Rossolillo / p.1
- *United States of Europe in 1992* - by Sergio Pistone / p.2
- *L'Autriche et la Communauté* - de Wilfried Gredler / p.5
- *Faire l'Europe c'est accepter les Différences* - de Pascal Herroelen / p.6
- *A World Government to Face up the Ecological Emergency* - by Franco Spoltore / p.7
- *The Internal Market and the European Union* - by Franco Praussello / p.10
- *The Trap in the Single European Act* - by Guido Montani / p.12

### THE FEDERALIST ACTION L'ACTION FEDERALISTE

#### Les travaux du Comité Fédéral de l'UEF

- *La Démocratie Européenne et le Mandat Constituant* - de François Bourguignon / p.14
- *Résolution sur les Etats Généraux Européens* / p.15

#### Campaign for European Democracy

- *A Referendum for Europe* - by Alberto Majocchi / p.16
- *A Paris* - de Pascal Hureau / p.19
- *Le Congrès de l'Europe* - de François Bourguignon / p.20
- *Appel aux Européens* / p.20
- *Collaboration entre UEF et CCRE* / p.21

#### Les Intergroupes Fédéralistes

- *Success of the Federalist Intergroup within the European Parliament* - by Roberto Santaniello / p.22
- *La Motion approuvée par le Parlement* / p.22
- *New Poll of the Federalist Intergroup* / p.23
- *Le Parlement Européen approuve une Résolution sur le Référendum Européen* / p.24
- *Résolution sur les Etats Généraux* / p.25

#### Federalist Action for International Democracy

- *The UEF and the Struggle for International Democracy* -

Spécimen sur demande  
Presse fédéraliste  
26, rue Sala  
69002 Lyon

by Guido Montani / p.25  
- *The MFE supports the Initiative of the Six at the UN Special Session on Disarmament* / p.26  
- *A WAWF Proposal* / p.27

### OUR DEBATE - NOTRE DEBAT

- *UEF and European Security* - by John Pinder / p.30
- *Action now* - by Andreas Gaarder / p.31
- *L'Écu monnaie nationale* - de René Montaut / p.32
- *A New Strategy for a United Europe* - by Monica Frassoni / p.35
- *The Common JEF-UEF Seminar in Bad Marienberg* - by Luisa Trumellini / p.35
- *Europe and Perestroika* - by Stefano Spoltore / p.36
- *Séminaire JEF Franco-Allemand* - de Gilles Gantelet / p.37
- *Federalist Development through Twinnings* - by Giancarlo Calzolari / p.39
- *The Fifth Meeting of the Ventotene Group* - by Luisa Trumellini / p.39
- *Femmes d'Europe* - de Angèle Verdin / p.41
- *United Federalists for a United Europe* - by Monica Frassoni / p.41
- *The Federalist Process* - by Øyvind Christensen / p.43
- *The Why of a Choice* - by Nicola Forlani / p.44

### DOCUMENTS

- *Le Pouvoir de l'Alliance Tacite* - de Ludo Dierickx / p.45
- *ETUC for the Constituent Mandate* / p.47

### CULTURAL VIEWPOINT OBSERVATOIRE CULTUREL

- *Banque Central et constitution monétaire européenne* - de Emanuele Ita / p.47
- *National or Federal Statehood* - by Franco Spoltore / p.50

## **HENRY FRENAY ET LE FEDERALISME EUROPEEN DANS LA RESISTANCE**

Henri FRENAY, fondateur du mouvement de Résistance "Combat", membre du Comité français de libération nationale à Alger puis à Paris de novembre 43 à 45 et ancien ministre de DE GAULLE dans les gouvernements provisoires de la Libération, est décédé à PORTO VECCHIO le 6 août 1988 à l'âge de 83 ans. Après Altiero SPINELLI, c'est l'un des derniers fédéralistes européens de la Résistance qui disparaît.

La presse française lui a rendu hommage tout en restant très "pudique" sur son engagement fédéraliste européen, toujours présent, des premières années de la Résistance jusqu'à la bataille pour la Communauté Européenne de Défense (CED) et la création parallèle d'une communauté politique démocratique et supranationale (CEP).

\*\*\*

Nous ne reviendrons pas ici sur son action au Mouvement socialiste pour les Etats-Unis d'Europe puis à la tête de l'Union Européenne des Fédéralistes, qu'il anima dans les dix années qui suivront immédiatement la guerre. Même s'il prit, par la suite, du recul par rapport à l'action militante au jour le jour, il resta cependant fidèle à ses convictions comme en témoigna, en 1984, son soutien au projet de Traité instituant l'Union Européenne.

Nous voudrions seulement rappeler quelques prises de position qui ont émaillé son action dès l'entre-deux guerres.

\*\*\*

Né à Lyon le 19 novembre 1905 dans une famille de militaires conservatrice, il fait ses études à Saint-Cyr puis à l'Ecole de Guerre dont il sort capitaine en 1934. Il suit à Strasbourg les cours du Centre d'Etudes Germaniques où il perçoit le caractère monstrueux du national-socialisme et de la guerre qui approche.

Il donnera en 1938 des conférences sur ce thème pour les officiers, à Toulouse : "Un homme, ou un peuple, est très fort quand il entre en lice, armé d'un mythe ; or, le national-socialisme a fait découvrir au

peuple allemand un ensemble de mythes : le mythe de la race, le mythe du soldat politique, le mythe du socialisme allemand qui éveillent tous des échos profonds dans l'âme populaire..." et en 1939 il concluait ainsi : "L'Allemagne est passionnément dévouée au Führer et au Parti. La mission du Reich, la guerre, lui apparaîtra comme une croisade nécessaire pour extirper l'hérésie et faire triompher la Vérité éternelle.

Les hérétiques ce sont les démocrates, les rationalistes, les humanistes, les libéraux... Ainsi, la guerre que nous serons peut-être appelés à subir sera la guerre des idées dont les bombes seront les premiers arguments" (1).

\*\*\*

Fait prisonnier en juin 1940, il s'évade le même mois et commence de suite à jeter les bases du "Mouvement de Libération Nationale" et à publier des bulletins d'information clandestins qui deviendront, à partir de décembre 1941, le journal **Combat** qui tirera, dans la clandestinité à plus de cent mille exemplaires.

FRENAY est déjà profondément européen et sa résistance ne sera jamais nationaliste ni anti-allemande.

Dès 1942, la nécessité des Etats-Unis d'Europe est affirmée avec force dans le Manifeste de "Combat" dont il est l'un des trois rédacteurs : "LA REVOLUTION QUE NOUS PORTONS EN NOUS EST L'AUBE D'UNE CIVILISATION NOUVELLE. C'est là qu'est le sens de la guerre civile mondiale.

L'histoire nous enseigne l'élargissement constant des frontières. Les Etats-Unis d'Europe - étape vers l'unité mondiale - seront bientôt une réalité vivante pour laquelle nous combattons.

Au lieu d'une Europe, non pas unie mais asservie sous la schlague d'une Allemagne ivre de sa force, nous ferons, avec les autres peuples, une Europe unie, organisée sur la base du droit dans LA LIBERTE, L'EGALITE, LA FRATERNITE" (2)

A la même époque, lors d'un bref séjour à Londres, il se démarque de DE GAULLE : "Je dois vous dire que je suis mécontent et scandalisé de l'esprit de nationalisme étroit que je vois chez un grand nombre de vos collaborateurs et dans votre entourage. Je tiens à vous dire, moi, responsable d'un mouvement de Résistance français, que ce que nous combattons dans la Résistance

française ce ne sont pas les Allemands mais les Hitlériens ; ce que nous combattons c'est une tentative d'unification de l'Europe par la violence au service d'un régime totalitaire mais c'est en vue, après la libération, de travailler ensemble à la construction d'une Europe libre et démocratique, avec ceux-là même que nous combattons aujourd'hui" (3).

En mars 1944, à Alger, il développe à nouveau ses thèses devant le premier congrès non clandestin de "Combat" et lance un appel à tous les résistants européens, tout en envisageant quelle devra être la place de l'Allemagne vaincue dans l'Europe de l'après-guerre. **COMBAT** écrit dans son numéro du même mois : "Aujourd'hui, les souffrances cruelles du peuple allemand nous paraissent être la seule chance d'imprimer dans la chair de cette nation tragique l'horreur de la guerre ; mais demain, nous ne désirons pas que l'on fasse de la vie de chaque allemand un calvaire. Le Nazisme est la dernière incarnation de la folie de la grandeur germanique, utilisée par le capitalisme agonisant et discipliné par le militarisme prussien. Pour rendre l'Allemagne "viable", il ne suffira pas de châtier tous les criminels de guerre ni de changer de régime. Il faudra encore, tout en donnant à l'Allemagne les moyens de vivre sans déchoir, la mettre politiquement et culturellement en tutelle pendant un certain nombre d'années.

Comment faire accepter cette tutelle ?

Par l'abandon de toutes les nations européennes, au profit de la Fédération européenne, d'une part de leur souveraineté nationale...

Nous n'oublions pas que la Résistance allemande a été la première à se dresser, la première à être martyrisée. Nous n'oublions pas Dachau et tant de militants socialistes, catholiques et communistes disparus sans traces" (4).

Il est en outre intéressant de savoir qu'à la même époque les responsables nazis les plus élevés en grade et HITLER lui-même étaient parfaitement informés des positions européistes de FRENAY par un rapport du 27 mai 1943 "Die Armée secrète in Frankreich" adressé à VON RIBBENTROP, ministre des Affaires Etrangères du Reich, dans lequel on peut lire : "La prise de position de FRENAY vis-à-vis de l'Allemagne peut s'exprimer ainsi : ...Il ne serait pas sage de faire porter, comme en 1918, au peuple allemand pendant une longue période le fardeau de la défaite, ce qui serait le

germe de nouveaux drames et pourrait contraindre le peuple allemand à se révolter.

Le morcellement de l'Allemagne doit être écarté et l'unité allemande maintenue doit être intégrée dans l'unité de l'Europe. L'unité économique du monde a nécessairement comme conséquence l'unité politique. L'abolition des frontières politiques et la disparition des conditions économiques qui interdisent un niveau de vie suffisant, suffiront à écarter les causes les plus profondes de la guerre. Ainsi, il ne resterait plus qu'à se protéger contre un réveil du nationalisme, particulièrement en Allemagne.

Par la socialisation de l'industrie lourde et la création d'armées internationales, le recours à la force devrait être, dans l'avenir, rendu impossible" (5).

Il faut enfin rappeler que FRENAY ne fut pas le seul Résistant au nazifascisme à se prononcer pour la Fédération européenne. Tout au contraire, ce fut le cas de la quasi totalité de la Résistance non communiste, non seulement en France mais aussi dans toute l'Europe comme Walter LIPGENS l'a mis en évidence dans son ouvrage **EUROPA - FEDERATIONSPLÄNE DER WIDERSTANDSBEWEGUNGEN** 1940/1945 (6).

Que l'on nous permette d'en prendre un dernier exemple dans le texte du projet de programme de la région lyonnaise du Mouvement de Libération Nationale (7) :

"...Considérant qu'il est impossible de reconstruire une Europe prospère, démocratique et pacifique sous la forme d'un assemblage d'Etats souverains, séparés par leurs frontières politiques et



douanières, considérant qu'une Société des Nations conçue comme une ligue d'Etats souverains ne peut être qu'un leurre, nous entendons lutter pour la création d'une Fédération européenne, démocratique, ouverte à tous les peuples européens, y compris l'Angleterre et l'URSS... Seule une telle fédération peut assurer aux Peuples d'Europe la paix, la prospérité et permettre un puissant essor dans la voie du progrès économique et de la démocratie véritable. Seule une telle fédération peut, par son exemple même, entraîner tous les peuples de la terre vers une organisation fédérale du monde" (8).

\* \* \*

Alors que la crise de l'Etat sévit toujours en Europe et que le déficit démocratique de la CEE la rend de plus en plus inopérante et ingouvernable; alors que les gouvernements des douze continuent de tergiverser, Sommet après Sommet, plus de quarante ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale et que le Parlement européen se bat pour la reconnaissance de son pouvoir constituant; alors enfin que le Front National et son idéologie fascisante coulent encore de beaux jours sous le doux ciel de France, cet hommage à Henri FRENAY aura été l'occasion d'un bref retour aux sources du fédéralisme européen, dans la Résistance et plus particulièrement à Lyon.

Jean-Francis BILLION

Jean-Luc PREVEL

#### Notes

(1) in Henri FRENAY La nuit finira éd. Robert Laffont, Paris, 1973 pp 27-28

(2) op. cit., pp 576-578 (extrait de "Combat et Révolution")

(3) extrait d'un discours d'André Philip au congrès européen du travail à Paris le 27 avril 1956, in Hubert Halin, L'Europe unie, objectif majeur de la Résistance, éd. de l'URPE, Bruxelles, pp 22-23

(4) op. cit., p. 27

(5) in Henri FRENAY, op. cit., p. 324

(6) Ed. R. Oldenburg Verlag, Munich, 1968

(7) constitué en 1943 par la fusion des Mouvements unis de la Résistance ("Combat",

"Franc Tireur" et "Libération") regroupés depuis mars de la même année avec les mouvements de la zone occupée ("Défense de la France", "Résistance" et "Lorraine")

(8) in Henri Michel et B. Mirkine-Guetzévitch, Les idées politiques et sociales de la Résistance, PUF, Paris, 1954, pp. 398-399

## UEF

### Résolution sur les Etats Généraux Européens

Le Comité fédéral de l'UEF, réuni à Paris les 28-29 mai 1988,

rappelle

— que la non adoption du projet de Traité approuvé par le Parlement européen le 14 février 1984 a été provoquée par l'isolement politique dans lequel le Parlement européen se trouvait à l'époque et se trouve encore aujourd'hui;

affirme encore une fois

— que, pour que le Parlement européen puisse, en sortant de cet isolement, remplir avec succès — sur la base d'un mandat reçu des gouvernements nationaux — sa tâche constituante, il est nécessaire qu'à son travail soient associés les Parlements nationaux, comme l'UEF l'avait déjà demandé à l'occasion de son Congrès de Strasbourg du 10-12 avril 1987 et comme la Commission Institutionnelle du Parlement européen ne cesse elle-même de le souligner;

prend acte

— de la déclaration souscrite par la majorité absolue des députés européens et déclarée approuvée par la présidence du Parlement, conformément à l'art.65 du règlement intérieur, le 17 mai 1988, dans laquelle on demande la convocation, au mois de juillet 1989, des "Etats Généraux européens", composés des parlementaires des douze pays membres et des parlementaires européens, dans le but, entre autre, de solliciter solennellement l'attribution d'un mandat constituant au Parlement européen;

estime

— que la convocation d'une telle Assemblée générale, tout en ayant une grande valeur politique en elle-même, marquerait le début d'un rapport de collaboration stable entre le Parlement européen et les Parlements nationaux;

souligne

— que la constitution de l'Union européenne ne peut être que l'œuvre des représentants élus du peuple et constate par conséquent que cette déclaration est pleinement conforme à ses objectifs et lui exprime son soutien;

adresse un appel pressant

- aux Chefs d'Etat et de gouvernement et aux Présidents des assemblées et des Sénats des pays de la Communauté pour qu'ils œuvrent concrètement pour donner exécution dans les délais les plus brefs à la demande du Parlement européen; engage ses sections nationales

- à exercer dans ce but une pression constante sur les gouvernements, les Parlements et les parlementaires particuliers et à entreprendre les actions les plus efficaces de mobilisation de l'opinion publique dans le cadre de la Campagne pour la Démocratie européenne.

## ROGER PARTRAT N'EST PLUS

Avec la disparition de Roger PARTRAT, la Communauté Européenne perd l'un de ses meilleurs défenseurs et le Parlement Européen l'un de ses députés comptant parmi les plus assidus et les plus compétents.

Nous avions reçu Roger PARTRAT à la Maison de l'Europe de Lyon au mois de décembre 1987. Depuis, il avait rejoint l'inter-groupe fédéraliste du Parlement Européen et travaillait fréquemment avec le Comité pour l'Union Européenne.

**Roger PARTRAT** est né le 2 avril 1935 à Saint-Etienne (Loire). Il est diplômé d'études supérieures de mathématiques et ancien élève de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique. Son militantisme européen, déjà exprimé par son adhésion à la J.E.C. (Jeunesse étudiante catholique), lui fait choisir d'entrer dès 1959 à la Commission de la Communauté Economique Européenne, dans les services économiques;

il est nommé en 1969 "chef de la Division des Programmes à moyen terme et de la coordination des politiques structurelles", sous l'autorité de Raymond Barre, alors vice-président de la Commission. Les lenteurs de la construction européenne lui font souhaiter un engagement politique actif: candidat en 1973 aux élections législatives dans la circonscription de Firminy (Loire), il est élu député-centriste d'une région largement touchée par la crise charbonnière et sidérurgique. Membre de la Commission des Finances à l'Assemblée Nationale, ses collègues le désignent comme rapporteur du budget de la fonction publique, où il s'efforce d'introduire des mécanismes de concertation plus "objectifs" dans la négociation salariale; il est également choisi en 1977 pour présider la Commission d'enquête sur les industries aéronautiques, et devient la même année vice-président du Groupe Centriste Réformateur.

Il est l'un de ceux qui œuvrent dès 1975 pour le regroupement centriste et devient en 1978 secrétaire général adjoint du CDS, dont il est sans discontinuer vice-président depuis 1980; il suit particulièrement les affaires européennes, notamment comme membre du Bureau politique du PPE.

Après son mandat à l'Assemblée Nationale, il est nommé en 1979 membre du Conseil Economique et Social, où il joue un rôle actif dans les questions relevant de la planification et de la politique économique: il est notamment rapporteur du Conseil sur le projet de VIII<sup>e</sup> Plan (1980) et sur les problèmes de l'inflation (1983). Ses conclusions, largement partagées par le Conseil, placent toujours la construction européenne au cœur de l'avenir politique de la France.

Il devient député du Groupe du PPE au Parlement Européen en avril 1987 où il est désigné comme membre de la commission économique et monétaire, et membre suppléant de la commission de l'environnement. Dès le mois de juin, lui est confié un rapport sur la fiscalité des transactions boursières dans la Communauté. Il est nommé également membre de la commission institutionnelle.

La nécessité pour l'Europe de relever le défi mondial de la prospérité et de l'emploi, les préoccupations graves que lui inspire le chômage, et notamment celui des jeunes, le conduisent à suivre particulièrement la création du grand marché intérieur, l'harmonisation des fiscalités, la marche vers l'union monétaire et la convergence des politiques économiques.



## «DE MIGRANT A CITOYEN»

Colloque organisé par l'Union des Fédéralistes Européens sur le droit de vote des citoyens des pays membres de la Communauté européenne aux élections européennes et aux élections municipales, dans leur pays de résidence.

\*\*\*

Plus de quatre millions d'Européens ne jouissent pas de la plénitude de leurs droits politiques.

Habitant un autre pays que leur pays d'origine, ils ne peuvent, sauf en Irlande, au Danemark et au Pays-Bas voter aux élections municipales. Et les élections européennes au suffrage universel direct ont contribué à mettre en lumière le paradoxe que certains ressortissants d'Etats membres établis dans un autre Etat membre se sont trouvés privés de leur droit de vote.

La création de l'Union Européenne doit pouvoir faire aboutir deux revendications :

- celle du résident européen qui veut obtenir le droit de vote dans sa communauté de résidence, parce qu'il est soumis aux mêmes devoirs et obligations, que les nationaux.

- celle du résident européen qui veut exercer la plénitude de ses devoirs politiques lors de l'élection du Parlement Européen, sans que l'Etat membre où il réside fasse de sa nationalité un obstacle à l'exercice de son droit de vote.

Le Parlement Européen, préoccupé de longue date par ce double problème vient récemment de s'exprimer clairement pour réclamer une procédure électorale uniforme pour l'élection de membres du Parlement Européen.

Quant à la Commission des Communautés, elle vient d'être saisie par les soins de Monsieur Ripa di Meana d'une proposition de directive concernant le droit de vote des européens aux élections municipales.

L'Union des fédéralistes, qui, depuis 40 ans, mène combat pour l'Union Européenne, estime que la reconnaissance du droit de vote municipal dans l'Etat membre de résidence se situe dans la logique de l'Europe des citoyens. Elle estime aussi que le droit de vote actif et passif dans les pays de résidence aux élections européennes respectera la logique politique du caractère européen du scrutin.

### Le 6<sup>e</sup> Congrès statutaire de la CES:

- constate que, dans le cadre des grands défis qui sont actuellement lancés au monde, le rôle de l'Europe reste très peu déterminant, parce que les politiques européennes manquent d'unité et parce que la situation institutionnelle est encore loin d'apporter une réponse aux exigences d'efficacité en matière de décisions qui sont posée par les citoyens et surtout les travailleurs européens;
- estime que avec l'adoption de l'Acte unique européen on a partiellement répondu à ces exigences, mais estime aussi que les potentialités de ce dernier vont être dispersées si l'on ne réalise pas rapidement et adéquatement le marché intérieur, l'espace social européen et la seconde phase du SME;
- constate qu'un débat est en cours depuis un certain temps déjà sur l'autonomie et sur le rôle de l'Europe dans le monde;
- estime que ces thèmes doivent être débattus et définis dans des instances européennes, et demande que les syndicats européens puissent jouer un rôle important dans leur définition, en tant que représentants de la volonté européenne des travailleurs;
- mandate le Comité Exécutif et le Secrétariat de la CES de proposer, avant le début de l'année 1989, un programme syndical pour la relance politique de l'intégration européenne et aussi d'examiner la question d'un mandat constitutif pour le Parlement européen. Sur la base de ce programme, la CES pourra rencontrer les forces politiques et les gouvernements lors de la prochaine élection du Parlement européen.

## LE SCANDALE DE LA REPRESENTATION FRANÇAISE AU PARLEMENT EUROPEEN

L'assemblée européenne compte 518 députés dont 81 Français. Faute d'avoir adopté un mode de scrutin uniforme, chaque pays utilise sa propre loi électorale pour assurer la représentation démocratique des citoyens au Parlement européen.

La France est l'un des pays qui sert le moins la démocratie en la matière. En effet, nous disposons d'un mode de scrutin qui considère l'ensemble des territoires français comme seule et unique circonscription électorale dans laquelle se présentent des listes non modifiables, concoctées dans les états-majors politiques parisiens.

Ainsi, nous en arrivons au scandale illustré par le tableau que vous trouverez ci-contre et qui montre que la région Ile-de-France et la Corse, pour retenir ces deux exemples frappants, sont sur-représentées alors que les régions Centre et Rhône-Alpes sont nettement sous-représentées.

En conséquence, le Comité pour l'Union européenne a décidé de dénoncer auprès des personnalités politiques de la région Rhône-Alpes, ainsi qu'auprès des parlementaires européens cette faute qui grêve la démocratie, et de réclamer que le Parlement européen soit élu sur la base de listes régionales en attendant l'adoption d'un mode de scrutin unique dans tous les pays de la Communauté.

REGIONS	POPULATION SELON RECENSEMENT DE 82 (en milliers)	REPRESENTATION ACTUELLE (Listes nationales)	REPRESENTATION SOUHAITABLE (Listes régionales)	DIFFERENCE DE REPRESENTATION EN PLUS OU EN MOINS
Alsace	1566,0	2	2	0
Aquitaine	2656,5	3	4	-1
Auvergne	1332,7	4	2	+2
Bourgogne	1596,1	2	2	0
Bretagne	2707,9	2	4	-2
Centre	2264,2	0	3	-3
Champagne/Ardennes	1345,9	2	2	0
Corse	240,2	3	1	+2
Franche/Comté	1084,0	1	2	-1
Ile de France	10 073,2	26	15	+11
Languedoc/Roussillon	1926,5	2	3	-1
Limousin	737,2	3	1	+2
Lorraine	2319,9	3	3	0
Midi-Pyrénées	2325,3	4	3	+1
Nord/Pas de Calais	3932,9	5	6	-1
Basse-Normandie	1351,0	4	2	+2
Haute-Normandie	1655,4	1	2	-1
Pays de Loire	2930,4	1	4	-3
Picardie	1740,3	3	3	0
Poitou/Charente	1568,2	1	2	-1
Provence/Côte d'Azur	3965,2	6	6	0
Rhône-Alpes	5015,9	2	7	-5
DOM	1245,8	1	2	-1
<b>TOTAL</b>	<b>55 580,7</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	

Calcul du quotient de population que représente chaque député :  $\frac{55\ 580}{81} = 686$  (arrondi / en milliers)

DOM : on pourrait considérer deux pôles de représentation : Réunion (516 814 h) : 1 député  
Martinique/Guadeloupe/Guyane (729 988 h) : 1 député

# COLLABORATION ENTRE UEF ET CCRE

Le 11 février 1988 à Mainz le Président Pinder et le Secrétaire général C.Chizzola ont rencontré le Président du Conseil des Communes et Régions d'Europe, M.Hofmann.

Il a été décidé que le CCRE donnera sa collaboration pour la Campagne pour la Démocratie européenne en envoyant l'appel de l'UEF à toutes les

communes arrillées, qui contribuent à la récolte de signatures. L'UEF s'engage de son côté à diffuser le manifeste et la pétition du CCRE et à participer à la rédaction des cahiers de doléances.

Les deux organisations ouvriront ensemble pour la préparation des prochaines élections européennes.

## LE COMMUNIQUE

La rencontre avec le Président du Conseil des Communes et Régions d'Europe a permis de constater que nos deux organisations mènent toutes deux une Campagne pour la Démocratie européenne. Elles estiment nécessaires et l'Union européenne - c'est-à-dire l'Union politique - et le mandat constituant au Parlement européen.

Nous lançons dès lors un appel à nos deux organisations afin qu'elles unissent leurs forces et efforts pour une seule et même Campagne pour la Démocratie européenne.

Nos organisations sont convaincues que

l'opinion publique est davantage européenne que les gouvernements et les administrations nationales. La Campagne pourra le démontrer.

J'invite les responsables locaux de l'UEF à se mettre en rapport avec leur commune pour organiser ensemble la récolte de signatures et en obtenir ainsi des dizaines de milliers.

L'UEF et le CCRE pourront alors apporter une contribution très subs antuelle à la mobilisation des citoyens pour les élections européennes de 1989.

## LE MANIFESTE DE VENTOTENE

Relégués dans l'île de VENTOTENE par le pouvoir fasciste en 1941, Altiero SPINELLI et Ernesto ROSSI rédigeaient un projet de Manifeste qui devait fonder, au plan théorique et stratégique, l'action des Fédéralistes européens de la Résistance à nos jours.

**Le Manifeste de VENTOTENE**, premier numéro des "Cahiers de VENTOTENE", publié par l'Institut d'Etudes Fédéralistes, paraît enfin en français.

Vous pouvez le commander pour 30 F, franco de port, auprès de

PRESSE FEDERALISTE - 26, rue Sala -  
69002 LYON

Les Cahiers de Ventotene

Altiero Spinelli - Ernesto Rossi  
**LE MANIFESTE DE VENTOTENE.**

INSTITUT D'ETUDES FEDERALISTES  
ALTIERO SPINELLI

## ABONNEMENT

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

- Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

- C.C.P. 2490 82 P LYON.

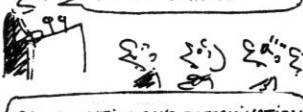
(nos supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

ARAFAT À STRASBOURG.  
SOISSON AU GOUVERNEMENT,  
DOMINIQUE JAMET MITTERANDOPHILE,  
FRANZ OLIVIER GIESBERT AU FIGARO,  
SAINT-LAURENT À LA FÊTE DE L'HUMA.  
LA PRAVDA DENONCIANT STALINE.  
IL N'Y A PLUS DE GAUCHE NI DE  
DROITE. IL N'Y A PLUS D'ENNEMIS.  
IL N'Y A PLUS QUE DES AMIS  
QUI SE DÉTESTENT.



LORSQU'ON FAIT LA PART DES  
CHOSES, LORSQU'ON FAIT  
L'EFFORT DE COMPRENDRE  
LA POSITION DE CELUI QUI  
N'EST PAS DANS VOTRE CAMP.  
LORSQU'ON SE MET À PENSER  
COMME CELUI QUI N'A PAS LES  
MÊMES IDÉES QUE VOUS.  
IL VAUT MIEUX ABANDONNER LA  
POLITIQUE.  
LES FRANÇAIS PRÉFÉRERONT  
S'ABSTENIR PLUTÔT QUE METTRE  
UNE CAPOTE À LEURS  
CONVICTIONS. LA POLITIQUE  
C'EST LA GUERRE.  
IL FAUT UN VAINQUEUR  
ET UN VAINCU.



PAS DE NATION SANS EXTERMINATION,  
PAS DE SACRE SANS MASSACRE,  
PAS DE RÉVOLUTION SANS TERREUR.  
SI ON NE VEUT PAS AVOIR LA  
PAGAILLE DANS LES RUES. LES  
DETENUS SUR LES TOITS, LES  
AVIONS AU SOL, LES ÉLECTEURS  
À LA PÊCHE, LES ADJUDANTS  
DANS LES CAMPING-CARS. IL  
FAUT RÉSOLUTEMENT CONDAMNER  
L'OUVERTURE



NOS ÉLECTEURS COMPRENDRAIENT-ILS  
QUE NOUS DISONS OÙ AU  
RÉFÉRENDUM ET NON AU FILM  
QUI SALIT L'IMAGE DU CHRIST?  
NOS ÉLECTEURS SAVENT BIEN  
QUE LE VRAI ENJEU DÉPASSE  
DE TRÈS LOIN LE SORT DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE.  
LA FRANCE PEUT SE PERMETTRE  
DE PERDRE LE CAILLOU. MAIS  
CE SERAIT UN DÉSASTRE POUR  
NOTRE PARTI DE  
PERDRE LES  
ÉLECTIONS  
CANTONALES!  
BRAVO! BRAVO!



## KANAK'oui

Les Français -peu nombreux, il me semble- qui s'intéressaient à la Nouvelle-Calédonie alors qu'elle ne faisait pas encore la une des journaux, savaient qu'il y régnait un système d'oppression sans autre fin que de marginaliser toujours plus les Canaques et, à terme, si possible, de les éliminer.

M. Rocard sera ou ne sera pas un grand premier ministre; l'histoire, un jour, le dira, et pour l'instant elle reste à modeler. C'est, d'ailleurs, essentiellement sur l'Europe que se jouera la réputation de l'hôte de Matignon. Mais il est certain que pour avoir osé, d'entrée de jeu, faire avec la Nouvelle-Calédonie ce qu'en son temps Pierre Mendès France osa avec la Tunisie, chapeau!

Il faut souhaiter que les Français soient assez intelligents pour voter oui au référendum du 6 novembre, et surtout pour voter oui massivement. Foin des hypocrites et ragoûtants calculs politiques et ras-le-bol des "petites phrases" qui ne font que dénoncer la petitesse de leurs auteurs. Un oui résolu serait honorable, et il est nécessaire. Nécessaire si l'on veut que règne la paix dans le Pacifique sud, et indispensable si l'on veut jeter les bases d'un ensemble géopolitique appelé à devenir, un jour encore lointain, une des composantes d'une union fédérale mondiale. N'ayons pas peur de rêver: cela vaut tout de même mieux que de "casser les œufs" mélanésiens.

Et si l'indépendance du Caillou est au bout de la route, y aurait-il quelque raison de s'en attrister? La liberté des Canaques conditionne la liberté des Français. Est-on libre, si l'on est oppresseur, fût-ce par délégation? Même si les opprimés ne sont qu'une poignée d'hommes vivant dans de lointaines et peu hospitalières brousses.

Bernard Lesfargues

FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME  
26, Rue Sals - 69 002 LYON

DISPENSÉ  
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE  
ROUTAGE 206